



Riscamunincu

Publication semestrielle de la commune de Valle di Rustino

L'édito du maire



Mes chers concitoyens,

Associé au Conseil Municipal et aux agents municipaux, je vous adresse, mes chers administrés, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que celle-ci soit pleine de sérénité, de paix, de santé et de grandes joies.

Je vous remercie de la confiance que vous voulez bien nous accorder.

Que cette année soit prospère et riche en succès pour nous tous.

Bien à vous

Pierre Pietri

DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION

Monsieur le Maire:

Pierre Pietri

20235 Valle di Rostino

Tél/Fax: 04 95 38 70 54

adresse@mail:

mairie-valledirostino@wanadoo.fr

Pace è Salute per 2016



La rédaction du
RISCAMUNINCU



Pierre

Pietri

Sylvain Polifroni

Joseph Ferrandi

Jean Pierre Mannoni

Claude Le Goff

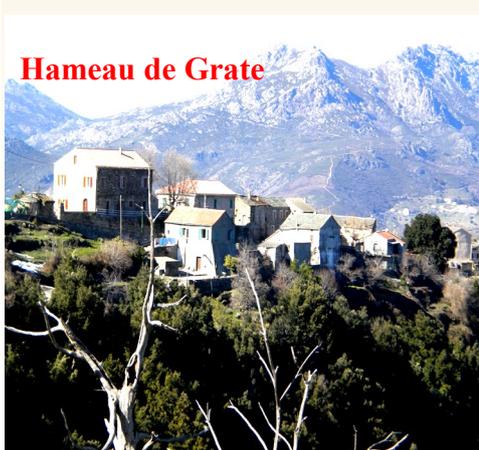
Célia Bastide

Joseph Puccetti

Site Web de la commune

www.valledirostino.com

Hameau de Grate



Hameau de Casa-Pitti sous la neige en février 2012

EN BREF

Traitement par la société ADN de Biguglia de plusieurs nids de frelons, guêpes et abeilles, cet été sur la commune.

Le recensement de la population de la commune (INSEE) se déroulera du 21 janvier au 28 février 2016.

Achat d'une saleuse manuelle, afin de pouvoir traiter, si nécessaire, les routes à l'intérieure des hameaux.

Installation sur notre monument aux morts d'une palme en bronze pour commémorer la grande guerre.



Installation de stickers vinyles « blason de la commune » sur le véhicule communal, dans un but d'identification et sur la façade de la mairie.



Réalisations au cours du 2^{ème} semestre 2015

- Plan communal de sauvegarde
- Diagnostic archéologique du site de Santa Maria de Rescamone réalisé par la DRACC et l'INRAP .
- Entretien et traitement en régie de l'ensemble des rambardes en fer forgé des différents hameaux.



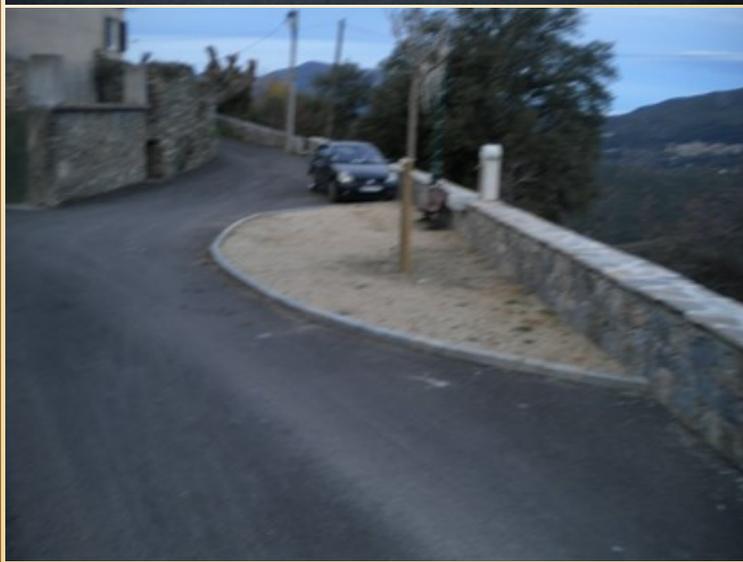
Projets 2016/2018

- Réfection de l'enrobé du chemin communal (accès au hameau de Casa Pitti) DETR 2016.
- Elargissement de la place « a Pughjola » à Terlaghja.
- Installation de panneaux d'information en bois : 1 unité au cimetière municipal (règlement du cimetière) et 3 unités avec plan de la commune (entrée de Valle, Grate et début route accès Casa-Pitti).
- Construction muret + pose rambardes place de la fontaine à Casa-Pitti.
- Elargissement chemin communal lieu dit " Pughjalina".
- Station d'épuration (voir article page 9).

Etudes, dossiers et travaux en cours

- Passage canadien à l'entrée du hameau de Casa-Pitti.
- Passage canadien à l'entrée du hameau de Valle.
- Installation en régie de poteaux incendie à Terlaghja (1) et Casa Pitti (2).
- Reconstruction de la fontaine à Valle.
- Elargissement route accès Orabona (déplacement pilier Petrignani).
- Carte communale de la commune.
- Elaboration d'un état des lieux des assainissements individuels de la commune.
- Dossier d'instruction pour la rénovation de la distribution d'eau potable de Grate et le réservoir de 30 000 l à Via Nova.
- Installation de défibrillateurs dans les 4 hameaux de montagne.
- Réfection de la toiture du lavoir de Casa-Pitti.
- Acquisition d'une fraise à neige pour le hameau de Grate.
- Installation d'une clôture autour du site classé de Santa Maria de Rescamone, en partenariat avec l'association « Pieve di Rustinu ».

Place de la CUNTRATA à GRATE



Eclairage Public de Grate

Le projet d'équipement en leds de l'éclairage public de Grate est remis en question par nos partenaires , le SIEEP et EDF.

Passage canadien à Valle

Les dossiers de demande de subvention DETR (60%) et département (20%) sont revenus avec avis favorables. Les travaux sont prévus pour le début du 2^e trimestre de cette année.

Passage canadien à Casa-Pitti

Les travaux ont pris du retard sur le programme initialement prévu. Que les habitants de Casa-Pitti se rassurent, ils devraient démarrer courant janvier.

Carte communale

Financée à 100 % par le service de l'Etat, l'élaboration de la carte communale de la commune a été attribuée, après consultation, au bureau d'étude d'urbanisme **BELMADHI**.

En application de la loi « *Alur* », ce document d'urbanisme (PLU ou carte communale) devient obligatoire pour toutes les communes à compter de **mars 2017**.

La carte communale est un document d'urbanisme simplifié qui détermine les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme; elle permet de fixer clairement les règles du jeu (durée de son élaboration: environ **15 mois**).

Réserve Communale de Sécurité Civile

Créée en juin 2013 sur notre commune, elle est renouvelée de nouveau pour une année comme le définissent les textes en vigueur.

Elle est composée de 18 membres du 1^{er} juillet 2015 au 30 Juin 2016 dont:

Pierre PIETRI, André GUIDICELLI, Jean AMBROSI, Jean Pierre MANNONI, François ANGELI, José PUCETTI, Sylvain POLIFRONI, Christian MORACCHINI, Don Pierre MORACCHINI, Pierre François FERRANDI, Jean Pascal BRACCINI, Claude POLIFRONI, Pierre CARAGLIO, Alain POLIFRONI, Jean Pierre GASPARI, Jonathan DELAPORTE, Laurent LOVICCHI, Célia BASTIDE.

Elle a participé au dispositif de surveillance incendie pendant la saison d'été, en particulier les 18, 19, 25, 26, 27, 28, 29 juillet, 25, 29, 30 août, 1^{er}, 2, 3 et 5 septembre, soit 14 journées au total.

Elle aura en charge une nouvelle mission cette année avec la gestion du plan communal de sauvegarde.

Plan Communal de Sauvegarde

Depuis le 1^{er} décembre, notre commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Il s'agit d'un document de compétence communale, contribuant à l'information préventive et à la protection des populations.

Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à la gestion d'une crise.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations, élaborés au niveau Départemental par la Préfecture.

Commune de Valle-di-Rostino



Plan communal de Sauvegarde Descriptif des Risques



Nouvelle journée citoyenne

Une nouvelle journée citoyenne de débroussaillage, organisée le 26 juin, a permis de terminer les opérations de mise en sécurité incendie de plus de **8 000 m²** au lieu dit « *E chiuselle* », à l'intérieur du hameau de Valle.

Un grand merci à l'ensemble des participants: *Antoine, Richard, Armand, Jean Bernard, Jean André, Claude, Pierrot, les 2 Jean Pierre, Antony, Jonathan, Jean Baptiste, Anghjulu, Joseph et José.*

Villas communales

La construction des 3 villas arrive à son terme après 17 mois de chantier. Ces nouveaux logements communaux, d'une superficie habitable de 94 m², feront l'objet d'une attribution, par la commission d'attribution communale, en application des directives préfectorales et ce, à compter du 15 février.

Pour un loyer de **580,59 € mensuel** (prix préfecture base 2015), ces constructions permettront l'installation de nouvelles familles



Villa A



Villa C



Villa B



Villa C



Villa A



Villa C

sur la commune. Les personnes intéressées adresseront leur demande à la mairie.

Concert à San Michèle

Peu de monde au rendez-vous de **Sumente** le jeudi 6 août à 21 heures en l'église San Michèle.

Onze personnes seulement ont en effet assisté à ce récital de chants polyphoniques et sacrés.

Des voix exceptionnelles qui ont ravi l'assistance. Un grand merci à ce groupe qui, je l'espère, sera de nouveau sur notre commune l'été prochain.



Fête de Casa-Pitti

Cette année c'est le dimanche 2 août que s'est déroulée la fête religieuse du hameau de Casa Pitti.

Après la messe célébrée par l'abbé Mondoloni dans la petite chapelle de Santa Annunziata et la procession dans les ruelles du village, l'assemblée s'est retrouvée sur la place de Casanova pour l'apéritif dînatoire offert par les Casapittacci.



Apéritif de la Municipalité

C'est dans la nouvelle salle du restaurant communal qu'a été organisé cette année, l'apéritif offert par la Municipalité.

De nombreuses personnes étaient présentes lors de cette manifestation qui s'est déroulée sous le signe de l'amitié et de la convivialité.

On notera la présence de **Jean Marie Vecchioni**, notre nouveau conseiller départemental, **d'Antoine Orsini**, conseiller territorial, maire de Castello di Rostino et de **Jacques Costa** maire de Moltifao.

Merci à tous pour votre présence et à l'année prochaine.



Fête de Sainte Marie et Saint Roch

La messe commémorant la fête de Sainte Marie a été célébrée par l'abbé **Mondoloni** le samedi 15 août à 18 heures en l'église San Michele.

La traditionnelle procession autour de l'église a clôturé la messe au cours de laquelle ont été bénis les petits pains de St Roch.



Réunion publique annuelle

Comme chaque année, la municipalité a organisé une réunion publique afin de présenter son bilan annuel sur les différentes réalisations et les projets en cours.

Celle-ci s'est tenue le samedi 22 août dans la salle du restaurant communal, où une quinzaine de personnes se sont retrouvées pour débattre avec une partie du conseil municipal.

Débat fort intéressant où ont été notamment abordés : « CCVG, assainissement individuel, loi Notre sur la perte en 2020 des compétences communales « eau et assainissements », carte communale et plan communal de sauvegarde.

Joies en cette fin d'année 2015

- Mariage civil de Mr **Ancelet Guillaume** et de Melle **Moracchini Aurélia** de Grate, célébré le 8 août. Félicitations aux heureux époux et aux parents.

Fête du 11 Novembre

La municipalité rend hommage, tous les 11 novembre, aux hommes de la commune qui ont donné leur vie lors de la grande guerre et une gerbe est déposée au pied du monument aux morts.

Cette année, en commémoration de la grande guerre, une palme en bronze y a été également installée.



Actualités (suite)

Exposition photographique (Claude Polifroni)

Comment honorer la mémoire de nos anciens disparus !?

De revoir ces visages, ces postures, ces lieux, ressentir leurs joies, leurs peines, leurs difficultés dans la gestion de leur quotidien si ardu.

Ces visages, où les larmes ont creusé des sillons, comme autant de vallées où s'écoulaient leurs vies.

Ces poses devant l'objectif, fièrement maladroites, comme un témoignage à travers les ans, de leur présence parmi nous.

Quoi de mieux, pour parvenir à cela, que d'organiser une exposition de photographies !?

C'est cette idée qu'eut **Angelina Lourdaux**, en ouvrant les cartons de son grand-père Martin César et en y découvrant ses trésors photographiques de la première moitié du 20^{ème} siècle.

Cette exposition s'est tenue durant tout le mois d'août 2015, mois où le village connaît le plus d'affluence.

Ce fut sans conteste un réel succès. Et un réel plaisir de voir les visiteurs essayer de mettre un nom sur un visage, sur un lieu, de retrouver un lien de parenté.

De replonger dans leurs racines, et de réaffirmer par là leur appartenance à notre petite communauté.

Ces photographies seront intégrées au site internet de la mairie de Valle, et il est demandé, à toutes celles et ceux qui possèderaient des photographies et/ou films révélateurs de la vie du siècle dernier (jusqu'aux années soixante-dix) de bien vouloir les transmettre à la mairie afin de constituer une base de données mémorielle accessible à tous.

Soit en format papier et/ou pellicule : auquel cas, ces documents seront numérisés et rendus à leurs propriétaires.

Soit en format numérique : jpg, bmp, etc... pour les photographies ; avi, mpeg, mp4, etc... pour les vidéos.

Et naturellement, si d'aucuns possèdent des documents sonores intéressants, ceux-ci seront traités et intégrés également dans le site internet.

Il en va aussi de même pour tout document papier ayant une valeur historique concernant notre village, et, de manière plus élargie, la pieve du Rustinu.

Bien entendu, tous les documents transmis doivent être dûment légendés.

D'aostu di u 2015, Angelina Lourdaux ebbe l'idea di spona à a casa cummuna unepoche di futugrafie, di ritratti, trovati ind' i scagni di U Casone, per a Valle, tutti fatti da u so Babbone, Martinu Cesar.

È si senti i paisani di :

« Quessu, ùn seria micca u ben di ... !? »

« Guarda l'orti s'ell'eranu posti tandu »

« Qessa, hè a prucessiò di Santa Maria è San Roccu in trenta quattru, forse in trenta cinque «

« Elezzione di 36, u Front Populaire, mì qui u poveru... è quessa, voli vede ch'ell'hè a povera ... »

Segnu chi i vallaccii ci truvonu interessu è piacè à fidighjà sti testimonii di i tempi fà, testimonii d'una vita dura, quella di i so antichi.



Re-

merciements

Je tiens à remercier la Mairie de Valle di Rustinu qui m'a permis de faire cette exposition, ainsi que **Claude Polifroni** pour son aide précieuse et pour la rédaction des textes qui accompagnent les photos. **Angéline Lourdaux**

Arbre de Noël 2015

Quel bonheur pour nos petits d'assister à l'arrivée du Père Noël chargé de présents ce samedi 19 décembre.

C'est après la distribution de cadeaux à l'ensemble des enfants, au pied du sapin merveilleusement décoré, qu'ont été accueillis nos jeunes et leurs parents pour une collation sous une formule « brunch ».



Les anciens, quant à eux, ont reçu un panier de Noël rempli des spécialités de notre île.

Une très belle journée qui a ravi l'ensemble des convives et en particuliers nos plus jeunes.



TOUR de CORSE AUTOMOBILE 2015

Les deux spéciales prévues sur notre commune, (CD 15b) entre Castello di Rostino et col de Serna, ont été malheureusement supprimées à cause des intempéries qui ont touché, les 1^{er} et 2 octobre, notre région.

Journée mycologique

Comme tous les ans, une journée dédiée à la connaissance des champignons s'est déroulée sur notre territoire le **dimanche 18 octobre**. Comme à l'accoutumé, à l'initiative de « la Société mycologique », des adeptes venus de l'ensemble de la Haute Corse se sont retrouvés sur notre commune pour étudier les dif-



Après la cueillette et l'étude mycologique des différents spécimens, cette belle journée s'est terminée par un convivial pique-nique

Notre commune à l'honneur

Cette année, au mois de juin, notre bien connu et apprécié **Alexandre Filiberti** de Casa-Pitti a été décoré de la légion d'honneur.

C'est en présence de son épouse **Maryse** et de son fils **Jean Pierre**, qu'il a reçu cette suprême distinction.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.



Foire de la chasse et de la Pêche à Ponte-Novu

12^{ème} édition, les 26 et 27 juin, de cette manifestation qui connaît un réel succès.

Cette foire est devenue la manifestation incontournable pour nos passionnés de chasse et de pêche.

Bravo aux organisateurs.



Départ à la retraite de notre Abbé

C'est lors de l'apéritif du 15 août, après la messe de Sainte Marie, que la municipalité, a rendu hommage à l'abbé **Mondoloni** pour ces 35 années passées à officier sur notre commune.

A cette occasion lui ont été offerts 2 ouvrages (« Tempi Fa » 1 et 2) consacrés aux fêtes religieuses en Corse.

Nous lui adressons nos sincères remerciements et lui souhaitons une heureuse retraite.



Réunion publique sur les assainissements Individuels

Cette réunion publique qui s'est tenue le samedi 1^{er} Août dans la salle du restaurant communal avait pour objectif d'informer l'ensemble de nos administrés sur la loi de 2012 relative aux assainissements individuels. Nombreuses étaient les personnes présentes, intéressées par ce sujet.

C'est Mr **OTTOMANI**, spécialiste en la matière au bureau d'étude CETA qui en a assuré la présentation.

Un « Power point » sur la partie réglementaire de cette nouvelle loi et les différents dispositifs de mise aux normes a permis de renseigner utilement l'assemblée. La mission de diagnostic débutera sur l'ensemble de notre commune en début d'année pour s'achever à la fin de l'été 2016.

Cette réunion d'information s'est terminée par une séance « questions posées par l'assistance ».



Mariage sur notre commune

Le samedi 8 août 2015 à 17h30 a été célébré, dans la salle du conseil municipal de la mairie, le mariage civil de Mr **Ancelet Guillaume**, avocat et de Melle **Moracchini Aurélia**, avocate, originaire de Grate.

En présence des témoins, de la famille et des amis, Mme **Bernardi Michèle**, 2^{ème} adjoint a procédé à leur union.

Nous adressons à tous deux nos très sincères vœux de bonheur.



Nos jeunes à l'honneur le 15 Août

Afin de fêter dignement la réussite aux examens, il a été remis, à chaque lauréat, la médaille commémorative de la commune, frappée de notre blason.

Nous remercions cette belle jeunesse de mettre ainsi notre commune à l'honneur.

Nos lauréats: Moracchini Estelle, Giovannoni Matteu, Lamour Maiwenn, Bernardi Raphaëlle, Lovicchi Marc Antoine, Thomas Maybaum et Anaïs Lon.



ELECTIONS TERRITORIALES

1^{er} tour le 6 décembre 2015 sur notre commune

195 inscrits. 117 votants. Exprimés: 117

En lice, 12 listes qui ont obtenu: P Giacobbi **62**, G Siméoni **9**, J Rossi **7**, C de Rocca Serra **15**, C Canioni **7**, JG Talamoni **2**, D Bucchini **4**, JC Orsucci **2**, E De Gentili **0**, J Zuccarelli **4**, PF Benedetti **1** et H Santoni **4**.

2^{ème} tour le 13 décembre 2015 sur notre commune

195 inscrits. 131 votants. 1 blanc. Exprimés: 130

En lice, 4 listes qui ont obtenu: G Sméoni **17**, P Giacobbi **80**, J Rossi **28** et C Canioni **5**.

Sur l'ensemble de la région de Corse à l'issue de ce 2^{ème} tour :

Liste **G Siméoni**: **35,34 %** - **24 sièges**

Liste **P Giacobbi**: **28,49 %** - **12 sièges**

Liste **J Rossi**: **27,07 %** - **11 sièges**

Liste **C Canioni**: **9,09 %** - **4 sièges**

Le jeudi 17 décembre ont été élus jusqu'en 2018*:

Présidence de la région Corse: Jean Guy Talamoni

Présidence de l'exécutif: Gilles Siméoni

* loi Notre -Création en 2018 de la Collectivité Unique

Fouilles archéologiques à Santa Maria di Rescamone (Jean Pierre Mannoni)

La Municipalité de Valle di Rustinu a décidé de protéger et de mettre en valeur les vestiges archéologiques présents sur son territoire. Rescamone, bien connu de la population, mais également des scientifiques insulaires. Une réunion avait été organisée (après une messe commémorative en hommage à Mme Geneviève Morachini-Mazel) entre les principaux acteurs.

La municipalité représentée par : Mr PIETRI Pierre, Mr MANNONI Jean-Pierre, Mlle BERNARDI Michèle, les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine représenté par Mr Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD, architecte des bâtiments de France, chef du service, la DRAC représentée par Mr LEANDRI Franck, la FAGEC représentée par Mr ORSINI Stéphane et l'association PIEVE DI RUSTINU représentée par Mrs QUILICI Toussaint, POLIFRONI Alain et BRACCINI Jean-Pascal

Au terme de cette réunion, il a été décidé de procéder à des sondages à proximité des bâtiments suivants : église de Santa Maria et baptistère San Ghjuvan Battista. Cette opération aura pour but de répondre à certaines problématiques, comme la datation des bâtiments. La finalité sera une mise en valeur de ces derniers.

Les fouilles préventives ont été organisées et réalisées en juin de cette année par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, sous la direction de Mr PETTROT Hervé (opérations de diagnostics comme de fouilles).



Photo 1



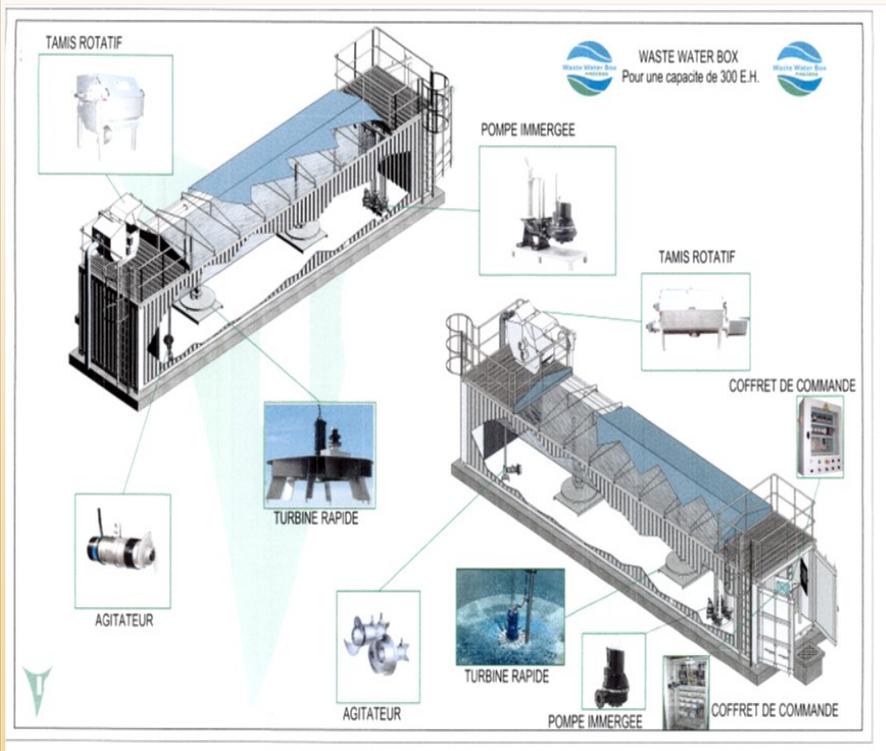
Photo 2

Dans l'attente de la restitution de ce diagnostic, la municipalité, en partenariat avec l'association « Pieve di Rustinu » a programmé courant du 1^{er} trimestre 2016, l'installation d'une clôture autour du site, afin de conserver au mieux ces vestiges d'importance régionale.

Photo 1: Découverte de sépultures à proximité du baptistère de San Ghjuva Battista.

Projet d'une station d'épuration à l'étude

Un projet d'installation d'une station d'épuration est à l'étude. Installée à Valle, elle accueillerait l'ensemble des hameaux de montagne, à savoir *Casa-Pitti, Terlaghja, Grate* et bien entendu *Valle*. D'une capacité de 300 personnes, elle permettrait, à certains de nos administrés, d'échapper aux frais engendrés par la mise aux normes de leur installation. Ce projet d'un concept nouveau est en cours d'étude et l'avant projet devrait nous être remis avant la fin du premier semestre 2016.



L'abbé Mondoloni à l'affiche (P.Pietri)
 Notre Abbé à l'affiche du film « *Terra di i Turmenti* » qui retrace son parcours, de sa naissance au Liban aux années de braises du mouvement nationaliste. Superbe documentaire réalisé par *De Gaulle Eid*, où l'on retrouve, auprès de l'Abbé *Mondoloni*, son frère *Jean Paul*, *Edmond Siméoni*, *Monseigneur Thomas* et bien d'autres encore.
 Un superbe film qu'il faut aller voir.



Championnat de Corse et de ligue 2015 à Valle di Rostino (Bernard Sarpoulet)

VDR Shooting Club a été désigné par la ligue Corse de Ball Trap pour organiser sur leur pas de tir à *Valle di Rostino*, le championnat de ligue et le championnat de Corse fosse Européenne.

A l'issue de ces deux week-end, le club de la commune a été à l'honneur par la victoire toutes catégories d'un de nos cadets, *Alexandre Pasqualini*, champion de ligue dans sa catégorie mais qui a également remporté le titre en reléguant les seniors et les vétérans présents derrière lui.

Pris en main par son entraîneur depuis seulement mars 2014, il prouve que, chez lui, la valeur n'attend pas le nombre des années.

Les premières places dans les autres catégories ont été prises par : *Bertraminot Raphael* en juniors, *Philippe Pasqualini* (le papa) en seniors 3^{ème} série et *Jo Bellocq* en super vétéran (licencié à *Valle* mais demeurant au pays basque).

Pour ce qui est du championnat de Corse, il fut remporté brillamment, en toute catégorie, par notre ami et tireur *Eric Deguillaume* de *Campile*.

La commune a été à l'honneur par la victoire du junior *Bertraminot Raphael* qui, en plus du titre de championnat de ligue, s'est adjugé celui de champion de Corse junior. Première marche du podium que ces jeunes n'ont jamais quittée depuis qu'ils sont cadets. Bravo et félicitations à tous.



Deguillaume Eric Champion de Corse 2015
 Beltraminot Raphael Champion de Corse et de ligue junior 2015



Alexandre Pasqualini à côté de son entraîneur

Journée de présentation du LRA sur la commune de Valle di Rustinu

Le samedi 17 octobre, une quarantaine d'habitants de la commune a suivi avec grand intérêt le travail de restitution en 3D réalisé par l'équipe du LRA (Laboratoire Régional d'Archéologie)

Ont été plus précisément présentés des sites archéologiques protohistoriques, des chapelles à fresques, et bien sûr le site de Rescamone, très riche en prouesses architecturales, comme l'imposant baptistère octogonal et la petite église paléochrétienne, vestiges au passé chargé d'histoire. Des débats ont également eu lieu quant à la préservation de notre patrimoine.

Ce travail de restitution sera intégré dans le site internet de la municipalité, afin de permettre aux curieux mais aussi

aux villageois de contempler le patrimoine de notre commune. Encore un grand merci à Mme Hélène PAOLINI-SAEZ et Mr VILLAT Xavier pour leur travail sur le Centre Corse. (Jean Pierre Mannoni)



Rencontre des élus du canton à Valle sur la loi NOTRE (P.Pietri)

A l'initiative du Président de la CCVG, JB Tafanelli et de moi-même, une réunion de l'ensemble des maires du nouveau canton « Golo/Morosaglia » regroupant 55 communes, a été organisée le 26 septembre dernier, sur notre commune, afin de débattre de la loi NOTRE et en particulier de la partie « Communes et Intercommunalités » qui nous impose un regroupement de communautés de communes, totalisant 5414 personnes, à partir du premier trimestre 2017 ainsi qu'une perte des compétences « eau et assainissement » au profit des intercommunalités à compter de 2020. Le périmètre imposé par le Préfet de Haute Corse, en ce qui nous concerne, comprend le regroupement des intercommunalités du Golo, Niolu, Tre Pieve et une partie de Campile et ne prend absolument pas en compte les problématiques de nos petites communes du rural.



Plus de 35 communes et de 5 communautés de communes étaient représentées dans le but de prendre des résolutions et décider d'actions pour faire obstacle à ce projet de loi.

Suite à un débat positif sur le sujet, tous les élus présents ont voté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Présentation d'une motion à la Collectivité Territoriale de Corse à savoir:

« Arrêt du processus de regroupement » en attente de la création de la collectivité unique prévue pour 2018 qui aura compétence sur le sujet.

Cette motion présentée par A.Orsini Maire de Castello di Rostino et Agnès Simonpietri du groupe « Femu a Corsa » a été votée à l'unanimité par l'ensemble de nos élus territoriaux, tous groupes confondus.

Celle-ci sera présentée très prochainement, par le président de l'exécutif, au gouvernement.

Nous restons très vigilants quant à l'issue de cette demande et ne manquerons pas d'engager des actions plus dures si nous n'étions pas entendus.

Mission a été donnée à certains d'entre nous de fédérer l'ensemble de nos élus du rural de haute Corse et de Corse du sud afin de peser fortement sur le gouvernement en

place.

INTEMPERIES du 2 OCTOBRE

Notre commune a été fortement touchée par les intempéries du 2 octobre dernier.

Le hameau le plus touché a été *Via Nova* où la montée des eaux du Golo a immergé 3 habitations qui ont été évacuées de leurs occupants, au petit matin, par le centre de secours de Ponte-Leccia, évitant, de ce fait, une catastrophe.

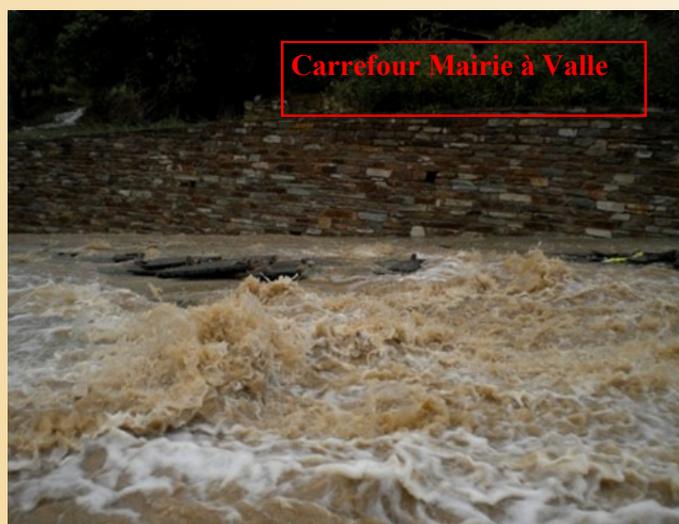
Les logements ont été dévastés par une vague de plus de 2,00 m mettant à mal l'ensemble du mobilier et laissant leurs occupants démunis de tout.

Rapidement, avec l'aide de la commune de Morosaglia et la nôtre, ces 3 familles ont pu être relogées.

A l'initiative de l'amicale des pompiers de Ponte-Leccia, une collecte de vêtements, mobiliers, appareils ménagers etc.. a été lancée, ce qui a ainsi permis d'aider très rapidement les familles dans le besoin.

Ces intempéries n'ont ménagé ni nos infrastructures communales ni celles du département où d'énormes dégâts sont à déplorer. Une demande de classement en catastrophe naturelle a été adressée à la préfecture de haute Corse par la commune.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour venir en aide aux sinistrés.



**CREATION DE L'ASSOCIATION
DES USAGERS ET CONTRIBUABLES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GOLU**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes d'Aiti, Ascu, Cambia, Canavaghja, Carticasi, Castellu di Rustinu, Castifaù, Castineta, Erone Gavignani, Lanu, Moltifaù, Merusaglia, Rusiu, U Salgetu, San Lurenzu et Valle di Rustinu, constituent la Communauté de Communes de la Vallée du Golu (CCVG). Ainsi, après l'Etat, la Région, le Département, le Canton et la Commune, voici l'Intercommunalité, la CCVG, avec ses 3500 habitants, son président, ses 6 vice-présidents, ses 32 délégués... et son inévitable augmentation des impôts locaux dont plus particulièrement la taxe des ordures ménagères.

A quoi servent nos impôts locaux ? Pourquoi de telles augmentations ? C'est pour répondre à ces questions que des habitants/usagers ont décidé de créer une **Association des Usagers et Contribuables de la Communauté de Communes de la Vallée du Golu (AUCCCVG)**.

Cette Association (régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901) est indépendante de tous partis politiques ; elle a pour objectif de défendre les intérêts des habitants de l'Intercommunalité en employant tous les moyens légaux à sa disposition.

Par défense des contribuables elle entend agir dans le domaine des impôts locaux, mais aussi dans tous les domaines de la gestion intercommunale qui influent sur le montant de ces impôts. L'AUCCCVG interviendra également auprès des Maires et des élus communaux et intercommunaux pour rétablir, s'il y a lieu, la vérité, ou le bon droit quand cela sera nécessaire. Dans le cas où elle n'obtiendrait pas gain de cause, elle pourra tenter toute action en justice pour faire prévaloir les droits et intérêts des contribuables de la CCVG. L'Association a également pour objectif la recherche de propositions alternatives sur tous les sujets concernant la CCVG. Elle demandera des débats démocratiques en amont des décisions et fera des propositions sur tous les sujets concernant la vie quotidienne de ses habitants.

Nous appelons les habitants de la Communauté de Communes de la Vallée du Golu à rejoindre nombreux l'Association afin qu'elle puisse jouer pleinement et en toute indépendance le rôle qu'elle s'est assigné.

Vous trouverez au verso de ce texte un bulletin d'adhésion à remplir et à retourner au siège de l'Association ou à remettre à un membre du Conseil d'Administration : Josette AGOSTINETTI (Gavignani), Pierre BERNARDI (Valle di Rustinu), Ours-Jean CAPOROSI (Valle di Rustinu), Andria CHALARIS (Castineta), Ghjacumu-Santu GUIDONI (Castifaù/Ascu), Laurence MORACCHINI-BARBARAS (San Lurenzu), Jo MUSCATELLI (Gavignani), Virginie PASQUALINI (San Lurenzu), Nonce TOMASI (Gavignani), Marie-Françoise VENTURINI (Cambia), Sébastienne VESCOVALI (U Salgetu).

La cotisation annuelle est fixée à 10 euros.

Le Conseil d'administration de l'AUCCCVG

« Il faut que notre Administration ressemble à une maison de cristal où chacun puisse voir ce qui se passe. Toute obscurité mystérieuse favorise l'arbitraire du pouvoir et entretient la méfiance du Peuple » Pasquale Paoli

ASSOCIATION DES USAGERS ET CONTRIBUABLES DE LA CCVG

(Orsu Ghjuvanni Caporossi)

Compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 24 aout 2015 à la Salle des Fêtes de Valle di Rustinu. Les sujets suivants ont été abordés :

Ordures ménagères :

Ramassage des encombrants: Il doit être assuré sur tout le territoire de la CCVG une fois par trimestre en hiver et une fois par mois en juillet et en août.

Conteneurs de tri sélectif: Dans les zones où les conteneurs de tri ne sont pas encore installés, prévoir deux conteneurs d'emballages (remplis plus rapidement) pour un de papier et de verre, ceci afin d'éviter des tournées supplémentaires de collecte.

Consignes de tri: Plutôt que des distributions de tracts ou autres, prévoir un affichage clair et permanent (panneaux fixes) des consignes de tri à chaque point de tri.

Entretien: Prévoir le nettoyage et l'entretien (fermeture) régulier des containers.

Redevance: L'association s'oppose fermement au couplage de la redevance des Ordures Ménagères (OM) aux taxes, et demande que soit étudiée et mise en place au plus vite une redevance incitative (*) suivant le principe « plus on trie, moins on paie ». Par un relevé simple des volumes résiduels de chaque village, cette redevance pourrait être appliquée commune par commune. Un village qui trie bien étant « récompensé » financièrement de ses efforts.

(*) La redevance incitative est préconisée dans le cadre de la nouvelle politique des déchets (Loi sur la transition énergétique Titre IV Article 19 du juillet 2015). Elle seule permettra d'atteindre les objectifs fixés dans le « protocole » récemment signé par la CCVG.

Office du tourisme :

La création d'un office intercommunal implique une modification des statuts, par délibération du conseil communautaire; à ce jour il semblerait qu'aucune délibération sur ce sujet n'ait été actée, ce qui pose un problème de conformité. La taxe de séjour est-elle perçue ? Comment ? Quel est son montant ? Quelle est sa part dans le budget de l'Office du Tourisme ?

Concernant ces sujets il a été décidé d'envoyer une lettre au Président de la CCVG (ce courrier a été envoyé le 1^{er} septembre, et à ce jour, 12 octobre, aucune réponse ne nous est parvenue).

Autres questions abordées : Désormais les membres de l'association s'efforceront d'être présents aux réunions de la CCVG. Il a également été décidé que les membres de l'association commenceront une campagne d'adhésion, avec les éléments suivants:

ASSOCIATION DES USAGERS ET CONTRIBUABLES DE LA CCVG (suite)

bulletins d'adhésion complétés, tract expliquant les objectifs de l'association, copie de la lettre au président de la CCVG. De plus il est prévu une campagne d'information dans la presse et sur Facebook. Pour adhérer à l'Association (cotisation annuelle de 10 euros) vous pouvez contacter un membre du Conseil d'Administration (Voir U Riscamunincu n°10). A titre d'information, le transfert de compétences « eau-assainissement » des communes à la CCVG a été repoussé à 2020, et le seuil du nombre d'habitants pour le regroupement des intercommunalité a été abaissé.

Fosses septiques... et vrai scepticisme !

(Orsu Ghjuvanni Caporossi)

En Corse, de nombreuses résidences sont équipées d'une fosse septique, le tout-à-l'égout n'existant pas dans leur secteur, notamment dans le rural.

Or les lois sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 et celle n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, imposent aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'épuration individuelles le 31 décembre 2012 au plus tard (!) et de les faire, le cas échéant, mettre aux normes.

L'objectif de ces lois étant d'éviter que les eaux rejetées ne polluent les nappes phréatiques et les cours d'eau. Notons tout d'abord que le temps administratif étant différent du temps réel, c'est avec 3 ans de retard que l'on commence aujourd'hui à aborder concrètement la question (en 2006, la municipalité de l'époque, via la société BURGEAP CORSE, avait lancé un questionnaire concernant les installations d'assainissement autonome, lequel est resté sans effet semble-t-il).

En ce qui concerne l'objectif de ces lois, s'il est louable en soi, il apparait tout de même trop généraliste et donc irréaliste : en effet on peut imaginer que les rejets d'une agglomération de 2000 ou 3000 habitants ne sont pas du même niveau que ceux d'un hameau de quelques dix résidents (et ils ont nombreux en Corse !).

De plus nappes phréatiques et cours d'eau ne sont-ils pas plus pollués par les déjections des vaches, cochons, sangliers et autres animaux plus ou moins errants qui hantent nos déserts ruraux, ou par les produits chimiques du genre désherbants, que par les rejets (naturels et produits ménagers) des quelques derniers occupants des lieux ?

Et enfin, comment mettre aux normes les anciennes habitations, et leur équipement sanitaire à l'« usu anticu », sans mettre en jeu des sommes inabordables pour la plupart des propriétaires ?

N'aurait-il pas fallu prendre en considération ces différentes situations ? Le législateur, dans sa grande rigueur, en a décidé autrement.

Toujours est-il que les intéressés (nous donc !) vont recevoir un courrier annonçant le passage d'un technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ou de l'agent d'une société à laquelle la commune délègue ce service (le CETA en ce qui concerne Valle di Rustinu).

Cette visite obligatoire coûtera aux propriétaires 150 €, somme qui sera étalée sur 10 ans à raison d'une taxe annuelle de 15 euros prélevée sur les factures d'eau.

Comme ce contrôle est obligatoirement renouvelé au moins tous les 10 ans, cette taxe devient de-facto définitive. Autre problème, les personnes qui réalisent ces contrôles ne sont pas forcément compétentes, puisque qu'il n'y a pas de formation obligatoire, et pourtant elles peuvent imposer la réalisation de coûteux travaux.

Enfin, il est à craindre que, vu l'état de désertification, de pauvreté et d'abandon qui caractérise l'intérieur de la Corse, tous les conseils, recommandations ou autres obligations émis par ces « spécialistes » ne restent que vœux pieux ! A vouloir mettre la barre trop haut, on finit par passer dessous ! D'où le scepticisme !

TRES INSOLITE.

Photos d'un vautour *fauve* prises le samedi 7 novembre en contre bas du hameau de *Grate* par *François Angeli*, lors d'une battue au sanglier. Inexplicable présence en Corse et particulièrement sur notre commune de ce type de charognard. Assez exceptionnel de rencontrer dans nos montagnes un vautour fauve.



Celui-ci a été pris en photo, la semaine dernière, perché sur une branche de châtaigner sur la commune de *Valle di Rostino*.

Intrigué par la présence de ce spécimen, la municipalité de *Valle di Rostino* a pris contact avec plusieurs ornithologues corses dont *Mr Jean-François Seguin*, du *parc naturel régional de Corse*, afin de découvrir sa provenance.

D'après les renseignements obtenus, ce vautour fauve, juvénile, a été relâché bagué, au col de *Bigorno*, dernièrement, après être arrivé, blessé, de *Sar-daigne*.

Actuellement en observation par les spécialistes du *parc naturel régional de Corse*, il est demandé aux chasseurs de ne pas l'abattre. Il faut préciser que les vautours sont classés dans la catégorie des « Charognards » et sont sans danger pour les éleveurs.

Compte tenu de son rayon d'action important (10 km), il est demandé à toute personne qui l'aperçoit, d'en informer la mairie de *Valle di Rostino* par téléphone au **04 95 38 70 54** ou par mail à mairie-valledirostino@wanadoo.fr. Celle-ci fera suivre l'information au *PNRC*.

Le Patrimoine de la Commune

Jean Pierre Mannoni

Le pont de Raitu



Ce pont génois, situé à Campo Rosu, permettait de franchir le Golu et possédait cinq arches. Les crues l'ont détruit.

Blockhaus



Cette construction permettait de contrôler l'accès vers Corte durant la seconde guerre mondiale.

Le pont des Muzelle



Ce pont Eiffel est d'époque industrielle et a été construit au XIX^{ème} siècle. Il permet aux trains de traverser le Golu.

Le presbytère du village



Ce bâtiment imposant, réalisé en pierres, a eu plusieurs vies. Il a en effet servi de presbytère, d'école et de mairie.

Moulin du Lavatoghju



Ce moulin était utilisé pour la mouture du blé et de la châtaigne. Il fonctionnait 4h par jour au XVIII^{ème} siècle.

Le lavoir de Favale



Ce lavoir est important car il a fonctionné jusque dans les années 1960. Les pierres qui ont servi à sa construction viennent de l'église de Santa-Maria di Rescamone.

Un four à pain



Ce four permettait de faire cuire le pain mais servait également de séchoir à châtaignes.

Canal d'adduction



Ce canal d'adduction a été construit en 1890. Il permet d'alimenter en eau les parcelles.

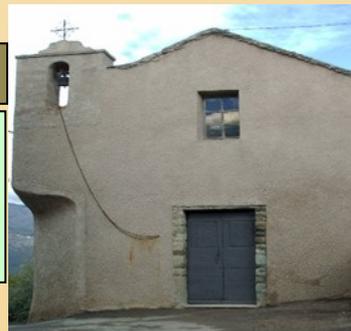
Le moulin de i Verdi



Ce moulin était utilisé pour la mouture du blé et de la châtaigne. Il a fonctionné jusque dans les années 1950.

L'immaculée conception

Cette chapelle a été construite au XVIII^{ème} siècle; elle est consacrée à l'Immaculée Conception.



Saint Michel

L'église de Saint Michel remplace l'ancien oratoire de Santa Croce détruit en 1650. L'église a été achevée en 1789.



Fontaine et lavoir de Terlaghja



Cette fontaine qui se trouve au hameau de Terlaghja possède une voûte et un petit lavoir.

Saint Joseph



Cette chapelle est consacrée à Saint Joseph. Elle a été construite au **XVII^{ème}** siècle. Une niche avec la statue de Saint Joseph est visible.

E Pente



Le hameau disparu de *e Pente* se situe en contrebas du hameau de Terlaghja.

Maison de notable



Maison de notable



San Silvestru Grate



La chapelle de San Silvestru de Grate. Elle a été construite au **XVIII^{ème}** siècle.

San Silvestru Grate



La chapelle en ruine de San Silvestru. Elle daterait du **X^{ème}** siècle et aurait été abandonnée au **XVIII^{ème}** siècle.

U Castellu a a Scolca



Tour quadrangulaire du moyen âge, construite à l'époque Pisane, au **XII^{ème}** siècle, afin de protéger les pèlerins qui se rendaient à Rescamone.

L'aghja



Aire de battage . Les grains de blé étaient séparés grâce à une grosse pierre , appelée « u tribbiu », traînée par des boeufs.

Les gravures de Grate



Ces gravures dateraient de la protohistoire. Elles ont été agrandies à l'époque actuelle.

U furtinu



Cet endroit a servi de poste de surveillance à Pascal Paoli le jour du **9 mai 1769**.

La châtaigneraie



L'ancienne châtaigneraie du village aujourd'hui à l'abandon.

Le lavoir de Casa-Pitti



Ce lavoir se trouve au hameau de Casa Pitti.

Fontaine de Casa-Pitti



Cette fontaine se trouve au hameau de Casa Pitti. Elle possède une sortie en pierre et un petit bassin.

San Cisariu



Cette chapelle se trouve au sommet de Casa Pitti, elle a été construite au X^{ème} siècle.

Maison de notable



Cette maison date du XVII^{ème} siècle. Un cartouche porte la date de 1606.

L'Annonciation



Cette chapelle est consacrée à l'Annonciation. Elle date de 1617.

Rescamone



Le site de Rescamone est occupé depuis l'Antiquité. Il regroupe trois monuments construits au V^{ème}, X^{ème} et XII^{ème} siècle.

GENDES:

Patrimoine bâti lié à l'eau

Patrimoine bâti

Patrimoine végétal

Les gravures de Casa Pitti

Le rocher aux gravures datant de la préhistoire se situe sur les hauteurs de Casa Pitti, au lieu-dit « Petra Gratula »

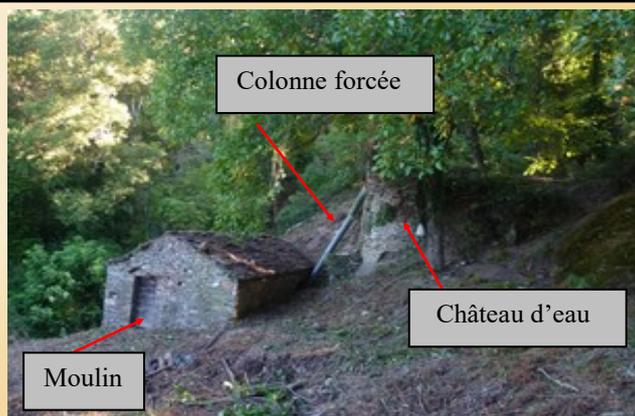


Moulin « I Verdi » (JP Mannoni)

Unique vestige historique encore intact d'un savoir-faire et d'ingéniosité des anciens. Le moulin de « *I verdi* » est situé à proximité du hameau de *Valle*. Ce dernier a fonctionné jusque dans les années 1960. Il servait à la mouture du blé et des châtaignes.

Un projet de restauration en partenariat avec l'*Office de l'Environnement de la Corse* est à l'étude.

Nous remercions la famille *Bruschini*, propriétaire de l'édifice, qui a permis à la municipalité, par convention signée le 8 décembre, de finaliser la mise en valeur de ce patrimoine.



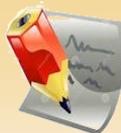
Infos

Rappel à Messieurs les Présidents d'Associations

Pour le budget 2016, les présidents des différentes associations devront **impérativement** adresser une demande de subvention à la mairie pour que celle-ci soit inscrite au budget prévisionnel et soumise au vote du conseil municipal.

Ces demandes devront parvenir à la mairie au plus tard le **15 Février 2016**.

« Après cette date, plus aucune demande ne sera prise en considération »



CIMETIERE

Nous rappelons à nos administrés que les installations du nouveau cimetière sont mises à leur disposition depuis février 2012.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec la Mairie



Communauté des communes de la vallée du golo

Depuis le 1er janvier 2014, c'est la communauté des communes de la Vallée du Golo, dont nous faisons partie, qui a en charge le ramassage des ordures ménagères, des encombrants et du verre. Tel CCVG: **04 95 32 34 08**

Rappel aux usagers des bacs à ordures



Le ramassage se faisant à l'aide d'un camion benne à ordures spécialement conçu à cet effet, nous vous informons que les sacs mis à disposition précédemment par la commune sont supprimés.

De ce fait, pour l'hygiène des containers et par respect pour l'agent de la communauté des communes, en charge de la collecte des ordures ménagères, nous vous prions de bien vouloir déposer vos déchets dans des sacs poubelles et non en vrac dans les bacs.

De plus, dans le cadre du tri sélectif, les bouteilles et contenants en VERRE doivent être déposés dans les containers à VERRE, en vue de leur collecte dissociée de celle des ordures ménagères.

Merci de votre compréhension

L'ADMR « U Rustinu » vous propose ses services d'aide et de soutien à la personne, de repassage, de garde d'enfants à domicile et de télé alarme.

Contactez les au **04 95 48 43 30** ou **06 14 21 15 20**

Numéros utiles

Pompiers Ponte-leccia: 18 ou 111 (portable)

Gendarmerie Ponte-leccia: 04 95 47 61 17

SAMU: 15

Hôpital Corte: 04 95 65 11 22

Hôpital Bastia: 04 95 59 11 11

INFOS EDF

Contact pour le dépannage de vos installations, le signalement d'un incident, une coupure d'alimentation. **Centre d'appel dépannage électricité (CAD) 24 heures sur 24, 7 jours sur 7: 09 72 67 50 20** (tarif communication locale)

Municipalité: Numéros utiles

Secrétariat Mairie: 04 95 38 70 54

Gestion de l'eau potable

Guidicelli André: 06 78 61 66 56

Ambrosi Jean: 07 77 06 73 87

Gestion de la voirie

Guidicelli André: 06 78 61 66 56

Puccetti José: 06 76 10 67 78

Responsable Réserve Communale

Angeli François: 06 89 93 51 80

Délégué Patrimoine

Mannoni Jean Pierre: 06 73 89 45 38

Station d'Épuration de Valle

Afin de garantir le bon fonctionnement de la micro station d'épuration située à Valle, il est demandé aux utilisateurs (habitations raccordées à cette station), de ne plus jeter des déchets non biodégradables ou produits dangereux non compatibles, à savoir:

- **Déchets non biodégradables:** restes de repas, graisses, huiles de friture, cotons tiges, tampons et serviettes hygiéniques....

- **Produits dangereux:** résidus de peinture, médicaments périmés, solvants, huiles de vidange, mazout, pesticides ou autres produits chimiques...

MERCI de respecter ces consignes

Rappel sur le débroussaillage



La Municipalité rappelle à ses administrés que le débroussaillage autour des habitations est une précaution élémentaire et nécessaire pour se prémunir des incendies.

C'est une obligation réglementaire définie par le code forestier à laquelle chaque citoyen concerné doit se soumettre. Celui-ci doit être réalisé et terminé chaque année avant le **30 Juin** (article L 321-5-3 du code forestier).

Délégués hameaux

Valle

Puccetti José: 06 76 10 67 78

Grate

Bernardi Michèle: 06 24 47 09 84

Terlaghja

Guidicelli André: 06 78 61 66 56

Casa-Pitti

Pietri Pierre: 06 11 51 75 57

Campo Rosso et Via Nova

Ambrosi Jean: 07 77 06 73 87



Interdiction d'emploi du feu

La Préfecture rappelle que l'emploi du feu et notamment les écobuages, est strictement interdit sur l'ensemble du département de la Corse du **30 Juin au 30 Septembre 2016 inclus**.

Le non respect de cette interdiction engage la responsabilité civile et pénale de son auteur.

Infos EDF

EDF : La Maladie à haut risque vital (MHRV) et la fourniture d'électricité

Qu'est-ce qu'un Malade à Haut Risque Vital:

- Une personne placée sous respirateur et ayant une autonomie égale ou inférieure à 4 h/Jour.
- Un enfant bénéficiant d'une nutrition parentérale (nutrition apportée par perfusion intraveineuse à l'aide d'une pompe électrique).

Vous voulez vous déclarer MHRV, que faire: Le patient complète le formulaire :

- CERFA 10401 (à télécharger sur <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/5demrisq.pdf>)

Et fait compléter par son médecin un certificat médical:

- CERFA 10402 (à télécharger sur <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/5certi.pdf>)

Ces formulaires sont également disponibles à l'ARS du Département auquel, une fois complétés, ils doivent être renvoyés directement à l'ARS Haute Corse Forum du Fango - 20200 BASTIA

Une fois validée, l'inscription sur la liste des MHRV est valable un an et son renouvellement n'est pas automatique. Les courriers pour renouvellement seront adressés aux MHRV deux mois avant la date anniversaire.

L'ARS et l'EDF se coordonnent sur la mise à jour de la liste des MHRV et tout autre échange d'information utile dans le domaine.

EDF, dans le cadre de son contrat de Service Public signé avec l'Etat, a l'obligation d'informer individuellement les MHRV en cas de coupures programmées pour travaux (5 jours ouvrés à l'avance), ou lors de coupures sur délestage d'urgence et incidents réseau (Les MHRV disposent d'un N° de téléphone EDF prioritaire qui leur est réservé (connu de l'ARS N° d'appel unique: 04 95 51 98 98) et leur permet de contacter notre service en charge du dispositif MHRV afin de signaler l'incident et s'informer sur la durée probable de l'interruption de la fourniture).

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, le secrétariat de la Municipalité (04 95 38 70 54) se tient à leur disposition pour apporter toute l'aide nécessaire à la constitution de leurs dossiers.

Tri Sélectif Le tri sélectif est arrivé sur notre commune fin 2015 à l'initiative de notre communauté des communes (CCVG).

Comme vous avez pu le lire sur les journaux locaux, des problèmes survenus dernièrement sur les sites d'enfouissement de Prunelli, Tallone, Vico et Viggianello nous obligent à avoir une gestion des ordures ménagères résiduels plus stricte et à baisser considérablement le tonnage de celles-ci. Vous trouverez à l'entrée de chaque hameau des bornes ou containers afin d'y déposer le verre, le papier et les emballages propres (*Voire plaquettes compostage en page 19 et tri sélectif en page 20*).

Afin de vous faciliter ce tri sélectif et en particulier pour nos anciens, des containers de 120 l seront disposés à l'intérieur de chaque hameau, à charge pour la commune de ramasser hebdomadairement leur contenu afin de le transvaser dans les bornes ou containers installés à l'entrée de chaque hameau.

Je vous demande d'avoir un comportement citoyen, d'autant plus que la baisse du tonnage des ordures résiduelles aura un impact important sur la redevance des ordures ménagères et bien entendu sur vos budgets.

Je compte sur vous. Merci d'avance.



Hameau de Valle: bornes pour le tri sélectif



Hameaux de Terlaghja, Grate, Casa-Pitti, Via Nova et Campo Rosso: containers pour le tri sélectif

Dossiers CPAM

En application de la convention signée au début de l'année 2015 entre la CPAM de haute Corse et la municipalité, les personnes qui ont des dossiers à constituer ou tout autre problème, sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de la mairie, formé pour vous apporter l'aide nécessaire.



Téléphone Mairie: 04 95 38 70 54

Composteurs individuels

La communauté des communes de la vallée du Golo (CCVG) informe que des composteurs individuels sont mis à disposition gratuitement aux abonnés du service déchets ménagers.

Demande par téléphone au 04 95 32 34 08

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie l'ensemble des personnes, institutions ou entreprises qui ont œuvré à la remise en état des installations communales ou départementales et apporté leur aide aux sinistrés lors des dernières intempéries.

Merci à vous tous!

Intempéries du 1 et 2 octobre 2015

Les Communes de Valle di Rostino, Morosaglia et Castello di Rostino ont été classées en catastrophe naturelle le 29 octobre 2015.

(Journal officiel du 29 octobre 2015)

Appel aux lecteurs

A l'occasion de la parution en juillet prochain du journal communal n° 12 « U Riscamunicu », un appel est de nouveau lancé à tous ceux qui souhaitent participer à la rédaction d'articles.



Leurs propositions devront parvenir à la Mairie avant le 15 Mai 2016. « Soyez nombreux »

Communiqué de la Communauté des Communes de la Vallée du Golo

Ramassage des ordures ménagères

De Septembre à Juin, 1 fois par semaine (le mardi) et en Juillet et Août, 2 fois par semaine (le mardi et le vendredi).

Ramassage des encombrants: le 2^{ème} mercredi de chaque mois

La dépose des objets encombrants devra se faire la veille de chaque ramassage.

Tous les 2eme mercredis du mois



INFORMATIONS CCVG pour un BON COMPOSTAGE

* La recette du compostage

	OUI	NON			
C U I S I N E	<p>Coquilles d'œufs, de noix écrasées</p>	<p>Fruits et légumes : restes et épluchures</p>	<p>Filtre et marc de café, sachet de thé</p>	<p>Noyaux</p>	<p>Coquillages</p>
	<p>Restes de repas : fromage, viande, poisson</p>	<p>Cendres et sciures</p>	<p>Essuie tout, serviettes en papier, feuilles de journal salies par des épluchures</p>	<p>Balayures</p>	<p>Os et arêtes</p>
	<p>Tontes de pelouse</p>	<p>Tailles d'arbustes</p>	<p>Déchets du potager</p>	<p>Plantes malades et mauvaises herbes grainées</p>	<p>Tailles de conifères et de lauriers</p>
J A R D I N	<p>Fleurs fanées</p>	<p>Feuilles mortes</p>	<p>Plantes</p>		

La Corse devra atteindre près de 60% de valorisation des déchets en 2020. Les déchets fermentescibles présents dans les ordures ménagères résiduelles devront être réduits de 90% en 2020, dont 20% dès cette année...

Nous contribuerons tous ainsi à la réalisation des objectifs du projet "Territoire zéro gaspillage, zéro déchet" du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

TRI SELECTIF

Le tri, chacun participe tout le monde en profite !



Papiers, cartons : journaux, magazines, prospectus, publicités, papiers, boîtes en carton ...

Je les mets dans la poubelle à couvercle bleu

Pas de sac plastique

Emballages : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserves, canettes, aérosols, et briques alimentaires ...

Je les aplatiss

Je les aplatiss

Je les mets dans la poubelle à couvercle jaune

Pas de sac plastique

Verre : bouteilles, pots et bocaux en verre ...

Je les mets dans les bornes à verre

Les autres déchets :

Voisselle, faïence, porcelaine

Cartons salis

Film plastique d'emballage

Sac plastique

Articles d'hygiène couches, mouchoirs en papier, essuie-tout ...

Papiers salis

Pots de produits laitiers

Gobelets en plastique

Barquettes en polystyrène ou en plastique

Barquettes et pots de jardinage pot de fleur

je les mets dans ma poubelle habituelle

Contenant BLEU (corps plats)
 cahiers
 journaux
 magazines
 publicités
 boîtes en cartons (gâteaux, céréales...)
 barils de lessive

Contenant JAUNE (corps creux)
 bouteilles en plastique
 boîtes de conserves
 briques alimentaires (lait, jus de fruit...)
 barquettes en aluminium
 bouteilles de gel douche, savon, shampoing
 bouteilles d'huile en plastique

Contenant ordures ménagères
 Les ordures ménagères qui sont tous les autres déchets produits peuvent y être déposées, mis à part :

- les médicaments
- l'huile de vidange
- les piles
- le textile (borne de collecte parking Super U à Ponte-Leccia).
- les encombrants collectés lors des ramassages trimestriels.

Ne pas mettre
 papiers et cartons souillés
 films plastiques entourant les revues
 mouchoirs, essuie-tout
 cartons de pizza
 petits morceaux de papiers

Ne pas mettre
 boîtes à œufs en polystyrène ou plastique
 boîtes avec restes
 plastiques d'emballage
 sacs plastique
 barquettes et pots de jardinage
 pots de produits laitiers
 barquettes en plastique
 barquettes en polystyrène



Mairie de VALLE DI ROSTINO

Réception du public de 14 heures à 17 heures:

Etat Civil, Affaires d'administration générale, Elections: mardi et jeudi

Consultation du cadastre : vendredi

Permanence des Elus (Maire ou 1er et 2eme Adjoint) : vendredi

En cas d'urgence, vous pouvez joindre Monsieur le Maire au 06 11 51 75 57 ,

le Premier adjoint au 06 78 61 66 56, ou le Deuxième adjoint au 06 24 47 09 84.

20235 VALLE DI ROSTINO Téléphone : 04 95 38 70 54 Télécopie : 04 95 38 70 54

